

DÉCLARATION LIMINAIRE du SNUipp-FSU 01 - CAPD du 13 mars 2020

C'est dans un contexte sanitaire et social très particulier que se tient cette CAPD "formule CAP 2022".

Le Président de la République a annoncé hier soir la fermeture de l'intégralité des crèches, des écoles, des collèges, des lycées et des universités de France dès lundi 16 mars et ce jusqu'à nouvel ordre.

Prévenir une crise sanitaire majeure conduit à prendre des mesures fortes, dont la fermeture d'écoles, pour le moment limitée à certaines zones géographiques et à deux départements. Cela suscite des questions pour les élèves, les familles et les personnels. Quelle réalité recouvre la vaste opération de communication ministérielle sur la « continuité pédagogique » pour rassurer l'opinion publique ? Les activités par niveau proposées par le Cned avec « *Ma classe à la maison* », tout comme les classes virtuelles, se heurtent à plusieurs obstacles et posent la question des inégalités scolaires. De nombreuses familles ne possèdent pas en effet l'équipement requis : ordinateur, imprimante (les livrets comptant jusqu'à 200 pages) voire webcam et micro... sans compter le nécessaire espace de travail au calme dans le logement pour chaque enfant. À cela s'ajoute la nécessité pour les familles de maîtriser les codes de l'école afin d'aider leurs enfants à s'y retrouver. Tout ceci rend illusoire le recours immédiat, sans grande préparation ni véritable formation, à un outil complexe comme la classe virtuelle proposée par le ministère d'autant que l'existence d'espaces numériques de travail pour la relation école-familles reste marginale dans le 1er degré. Et la seule transmission par l'école de documents en lien avec le travail scolaire est elle-même difficile lorsqu'on ne dispose pas des adresses électroniques de toutes les familles ou que celles-ci ne disposent pas de l'équipement nécessaire.

Pour autant, les enseignantes et les enseignants se préoccupent de maintenir une relation pédagogique avec leurs élèves et les familles. C'est d'ailleurs ce qui se fait en fonction des réalités et des possibilités locales. C'est pourquoi, pour le SNUipp-FSU, entretenir une « activité scolaire » chez les élèves, malgré la fermeture de l'école pour cause d'épidémie, apparaît comme le seul objectif raisonnable et atteignable. Tout le monde sait qu'aborder des notions nouvelles sans l'aide d'un pédagogue n'est pas envisageable à distance. Pourtant, le ministère publie sur sa FAQ un document intitulé "*Comment mon enfant continue-t-il à apprendre s'il doit rester à la maison ?*" Ce flyer mentionne le fait "*qu'un service de continuité pédagogique [...] permet aux élèves [...] d'acquérir de nouveaux savoirs*". Dans quel monde vit ce ministre ?

L'autre grande question qui se pose est celle de la protection des personnels et des usagers de l'école. Concernant les enseignants, difficile de s'y retrouver tant les principes de précaution du ministère peuvent être changeants et relever de l'incohérence. La santé des citoyens et la prévention de la crise sanitaire majeure qui s'annonce doivent prévaloir sur toute autre considération, notamment d'ordre économique. C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande des consignes claires et que toutes les mesures soient prises pour protéger les personnels des écoles comme les élèves et prévenir ainsi la propagation de l'épidémie. Aucune raison ne doit y faire obstacle.

Ce contexte sanitaire inquiétant se conjugue avec un contexte social historique, dont la tension est montée d'un cran avec l'application de l'article 49.3 de la constitution dans le cadre du vote du projet de loi de la réforme des retraites. Malgré le mouvement social inédit et continu depuis le 5 décembre contre ce projet de loi, malgré le soutien massif de la population à la mobilisation et au retrait de ce projet, malgré l'avis cinglant du Conseil d'Etat et de nombreux économistes, le gouvernement vient de dégainer son ultime "argument" : l'article 49.3 de la Constitution. Ainsi, alors que disposant d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale, il entend au travers de cette stratégie faire taire tout débat démocratique au moment même où la question de l'âge pivot et de la valeur du point devaient être étudiées. C'est la marque d'un pouvoir fragilisé, incapable de justifier cette réforme, présentée comme « *universelle* » et « *plus juste* », de fait contestée de toute part et qui a amené déjà le gouvernement à garantir le maintien de nombreux régimes spécifiques : force de l'ordre, pompiers, armée... Finalement cette réforme ne doit pas être si juste et bénéfique pour en exclure des catégories professionnelles ! Face à ce déni de démocratie, les organisations syndicales engagées contre ce projet de réforme des retraites, entendent poursuivre et amplifier la mobilisation pour obtenir le retrait de cette réforme qui ferait de nous toutes

et tous les grand.es perdante.es, en particulier les femmes et les emplois précaires. Rien n'est joué, car le parcours législatif est loin d'être clos (Sénat et Commission mixte), le Conseil Constitutionnel doit ensuite valider le texte qui serait adopté, les mobilisations vont se poursuivre...

Après 10 journées de grèves et de manifestations interprofessionnelles et les mobilisations diverses (retraite aux flambeaux, dépôt des outils professionnels, grève reconductible sectorielle, interpellation des parlementaires...) le SNUipp-FSU et les organisations engagées dans ce mouvement social appellent à faire du 31 mars une journée de mobilisation générale dans laquelle doivent s'engager massivement toutes celles et tous ceux qui condamnent et dénoncent cette régression sociale historique.

Néanmoins, le développement du coronavirus génère une situation d'urgence sanitaire comme évoqué précédemment. Les consignes générales pour limiter la propagation du virus, prévoient notamment l'interdiction des rassemblements de plus de 1 000 personnes mais, a priori autorise des manifestations. Cela va avoir un impact indéniable sur l'exercice des droits démocratiques fondamentaux : nombre de personnes vont éviter de participer dans les semaines à venir à toute initiative publique. Dans ce contexte exceptionnel, l'urgence est bien d'endiguer le coronavirus et non pas le passage en force de la réforme des retraites par points, c'est pourquoi les organisations syndicales engagées contre ce projet de loi demandent la suspension du processus législatif. Ce serait enfin faire preuve de sagesse !

Par ailleurs, le SNUipp et la FSU condamnent fermement les violences policières subies par les manifestantes parisiennes samedi 7 mars à l'occasion de la marche nocturne des "grandes gagnantes".

Pour revenir aux travaux qui nous concernent ce matin, cette déclaration liminaire du SNUipp-FSU de l'Ain prend sa place dans une histoire qui a 75 ans et dont un pan majeur se referme "grâce" à l'action de l'exécutif actuel.

Mettre fin au paritarisme, c'est un retour au début du 20ème siècle quand nos prédécesseurs se battaient pour être représentés, pour se syndiquer et pour participer à l'organisation et aux règles de la fonction publique.

Depuis 2 ans, le SNUipp et la FSU voient de l'intérieur et luttent contre le délitement de toute la structure de la fonction publique stabilisée par la loi en 1983-84 : affaiblissement des statuts, recours aux contrats, fin du paritarisme enclenché depuis 2010... Ceci sous l'égide de « *l'efficacité, du pragmatisme et du management* ».

Derrière ce vocabulaire, se déploie bien évidemment une idéologie qui définit la fonction publique par le négatif : les fonctionnaires sont une charge, une dépense excessive, les personnels ne sont pas assez mobiles... et bien évidemment les syndicats qui les représentent sont un frein à une action soi-disant « *moderne et réformatrice* ».

Le ministère se coupe des corps intermédiaires et des organisations représentatives, il ne comprend pas (ou ne veut pas comprendre) notre rôle historique et actuel dans le fonctionnement du service et sa gestion départementale globalement satisfaisante au regard des faibles moyens alloués à notre département. Jusqu'à l'année dernière, les commissions paritaires (et les GT) permettaient un dialogue régulier, elles étaient des instances de régulation efficace et permettaient la vérification et l'adaptation des règles aux réalités locales.

Une profession qui n'a plus la parole, qui ne peut plus vérifier les opérations de carrière et de mutations est une profession qui sera toujours dans le doute d'une injustice ou dans l'incompréhension. Comment allez-vous répondre aux enseignants ? Avec quels moyens ? Se couper du terrain et des organisations syndicales est une erreur grave, qui aura des conséquences en terme de gestion du personnels.

Le ministère et la DGAFP croient pouvoir remplacer les fondements de la fonction publique par des ressources humaines, des ruptures conventionnelles, des managers publics, des recours individuels. Le rapport CAP 22 sur la modernisation de la fonction publique fonde cette approche depuis 2018 :

« - offrir davantage d'agilité et de souplesse aux employeurs publics et leur donner des marges demanœuvre accrues dans leur politique de recrutement au plus près du terrain et donner ainsi une plus grande liberté de gestion aux managers, mieux connaître les besoins des managers et des agents »

« - renforcer la transparence dans les procédures d'affectation (sic) »

« - encourager le dialogue social de proximité (sic) »

« - les CAP actuelles seront repositionnées pour analyser et garantir la qualité de l'accompagnement managérial et RH (tutorat, formation, coaching ...) (sic) »

Ce programme de destruction d'un service public à la française va avoir des répercussions à long terme, le SNUipp-FSU 01 poursuivra, sans relâche, son travail, afin de défendre les collègues et un service public d'éducation de qualité.

En ce qui concerne l'ordre du jour de cette CAPD : les permutations. Enfin, en ce qui concernait plutôt ...

Une lente érosion se confirme d'année en année puisqu'avec 23,34 %, le taux de satisfaction global aux mutations informatisées baisse encore en 2020. Rappelons qu'il était de 23,47% l'an passé, de 23,69 % en 2018, de 23,93% en 2017. Bref, on est bien loin des discours DRH du ministère disant vouloir faciliter la mobilité des personnels...

Contrairement aux années précédentes, les élus du personnel n'ont donc pas pu avoir accès aux données concernant les demandes pour rapprochement de conjoint, pas plus que celles concernant les enseignants et enseignantes en situation de handicap. Sûrement un des effets de l'amélioration du dialogue social et de la volonté de transparence de ce ministère.

Les barèmes publiés ne traduisent pas la réalité. Les barèmes indiqués ne sont que ceux des collègues affectés sur les possibilités d'entrants déclarées par les départements. Ils ne tiennent pas compte des soldes entrants/sortants qui libèrent parfois de nouvelles places. Lorsqu'un département affiche 15 possibilités d'entrée, ce nombre est augmenté des places libérées par les sortants et les sortantes de ce même département. Ce qui modifie bien sûr la réalité des barèmes.

Les informations fournies sont donc parcellaires et peu utiles. A cette heure, personne ne peut donc savoir quels sont, in fine, les barèmes d'entrée et de sortie pour chacun des départements.

Le SNUipp-FSU recommande à chacun et chacune de déposer une demande de recours afin de pouvoir bénéficier de l'ensemble des informations. Bien triste alternative au dialogue social et à une gestion transparente des opérations.

Ces mauvais résultats du ministère sur la question de la mobilité des enseignants coïncident avec la diffusion du questionnaire sur "L'enseignant du 21e siècle" à l'ensemble des personnels. Au regard de son contenu, le SNUipp-FSU leur propose quelques indispensables ajouts à l'enquête. Parcours professionnel, missions, formation continue, bien-être au travail, égalité professionnelle : « *Tous les professeurs pourront dire ce qu'ils ce qu'ils attendent* » de l'évolution de leur métier, assurait le ministre de l'Éducation nationale en lançant sa « *grande consultation inédite et exhaustive* ». Volonté de renouer un dialogue rompu depuis bien longtemps avec les enseignantes et les enseignants des écoles ou nouvelle opération de communication au service d'un projet déjà tout ficelé ? Personne n'est dupe ! Quoi qu'il en soit, Jean-Michel Blanquer dit vouloir faire des résultats de son enquête « *une base de discussion avec les organisations syndicales* ». Fort bien. Sauf qu'il a oublié de poser quelques questions qui ont aussi tout leur intérêt à l'heure où les conditions d'exercice du métier se dégradent, où se discute une réforme des retraites particulièrement pénalisante pour les enseignant.es et où les perspectives de revalorisation salariale restent à l'état d'annonces nébuleuses. C'est pourquoi le SNUipp-FSU propose son questionnaire additionnel et ne manquera pas d'en faire valoir les résultats au moment où le ministre présentera les siens.